



TRIMESTRES COMPTABLES :

- 1^{er} trimestre : périodes 01-02-03
- 2^e trimestre : périodes 04-05-06
- 3^e trimestre : périodes 07-08-09-10
- 4^e trimestre : périodes 11-12-13

○ JOURS FÉRIÉS POUR LE PERSONNEL DE LA SAQ.

Les dispositions de chacune des conventions collectives primeront sur les présentes indications.

